

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE TENUE AU 2660, RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-SÉRAPHINE, LE 22 AOUT 2018, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MARTIAL VINCENT, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents

| | | |
|----------------------------|--------------------|---|
| Monsieur Justin Allard | conseiller numéro | 1 |
| Monsieur Alexandre Talbot, | conseiller numéro | 2 |
| Monsieur Sylvain Plante, | conseiller numéro | 3 |
| Madame Marjorie Gagnon, | conseillère numéro | 4 |

Est absent

| | | |
|------------------------------|--------------------|---|
| Monsieur David Vincent | Maire | |
| Madame Christiane Ouellette, | conseillère numéro | 5 |

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de passage de la conduite de gaz naturel- 12^e rang
4. Période de questions
5. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Martial Vincent, informe que Monsieur David Vincent siège présentement au conseil des maires de la MRC d'Arthabaska donc pour cette séance extraordinaire il prend la relève comme président d'assemblée.

2018-08-4370

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Sylvain Plante, appuyé par Monsieur Alexandre Talbot et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-4371

AUTORISATION DE PASSAGE DE LA CONDUITE DU GAZ NATUREL- RANG 12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine a reçu une demande le 19 avril 2018 de Gaz Énergir pour obtenir l'autorisation d'excaver une tranchée perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation devant le 122, 12^e rang pour le branchement d'une canalisation de gaz naturel à la conduite principale du 12 rang;

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro a déposé les spécifications techniques ainsi qu'un plan du branchement pour les travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE deux rencontres ont eu lieu avec les représentants de Gaz Énergir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'alimenter l'entreprise du demandeur-citoyen en gaz naturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Plante, appuyé par Monsieur Justin Allard et résolu d'autoriser la demande d'excavation de la tranchée perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation devant le 122, 12 rang pour le branchement de la canalisation du gaz naturel à la conduite principale du 12^e rang selon les conditions suivantes :

- Respecter en totalité les spécifications techniques déposées
- Respecter en totalité le plan déposé
- Informer la municipalité au moins 7 jours avant la date du début des travaux
- Garder la circulation ouverte d'au moins d'une voie lors des travaux à l'exception du temps de pavage
- Refaire le pavage en une phase afin d'éviter un joint au centre de la voie de circulation
- Respecter l'horaire des autobus scolaires lors de la fermeture complète de la voie de circulation
- Débuter les travaux en début de semaine pour éviter un prolongement lors de la fin de semaine

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-08-4372

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h 05, il est proposé par Monsieur Justin Allard, appuyé par Madame Marjorie Gagnon et résolu que la session soit et est levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Martial Vincent,
Maire suppléant

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Julie Paris,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

